



---

## Conseil des droits de l'homme

48e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### **Bosnie-Herzégovine**

Genève, le 29 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Vice-Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Bosnie-Herzégovine et lui formule les recommandations suivantes :

1. Garantir la liberté de la presse en renforçant la protection des journalistes contre la violence, le harcèlement et les cas d'utilisation abusive de poursuites pour diffamation, tout en veillant à ce que des enquêtes effectives et impartiales sur ces infractions soient menées.
2. Garantir la liberté d'association et de réunion pacifique, notamment en veillant à ce que la législation n'impose pas d'exigences réglementaires discriminatoires et d'obligations administratives excessives aux médias et aux organisations de la société civile.
3. Mettre en conformité la législation et les politiques nationales concernant la violence fondée sur le genre avec les obligations internationales prises en vertu de la Convention d'Istanbul.
4. Réviser, sur la base de consultations inclusives, la Constitution et la loi électorale, conformément aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, pour garantir l'égalité de tous les citoyens dans l'exercice de leurs droits politiques.

Je vous remercie.